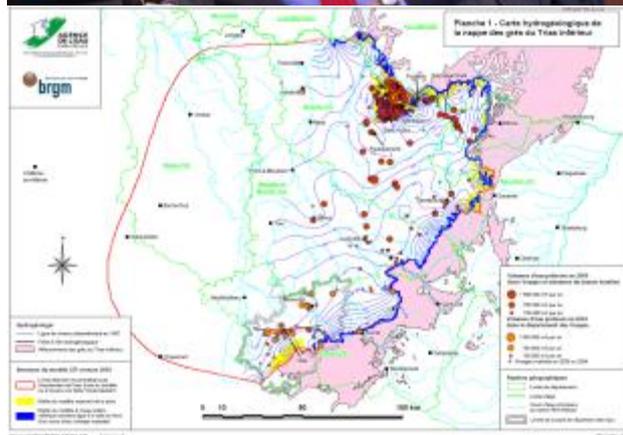


Vosges : est-on vers une sortie de crise avec ce protocole d'engagement pour la restauration de la nappe des GTI ?

16 jan, 2020 Alain BuffeA la Une, Concertation SAGE GTI, Conseil départemental, Environnement, Vittel, Vosges0



A l'occasion de sa séance du 18 octobre 2019, le Comité de Bassin Rhin-Meuse, parlement de l'eau qui élabore la politique de gestion de la ressource à l'échelle du bassin, s'est positionné à l'unanimité sur la régénération de la nappe des Grès du Trias Inférieur (GTI) dans le secteur de Vittel.

Il a ainsi sollicité le concours du Préfet des Vosges pour lancer, avec les acteurs du territoire, une dynamique renouvelée, qui s'appuie d'une part sur les avancées significatives de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et d'autre part sur la possibilité d'élargir à une approche multi-gîtes la recherche de scénarios techniques pour restaurer les GTI.

Cette nouvelle approche, envisagée par l'État et l'Agence de l'Eau pour tenir compte de l'ensemble des positions exprimées ces derniers mois sur le scénario de substitution, est fondée sur l'optimisation des ressources d'eaux souterraines locales déjà exploitées et vise à garantir le respect du calendrier réglementaire pour la restauration de la nappe des GTI.

Aussi, les acteurs du territoire, collectivités et industriels, ont travaillé ensemble pour s'entendre sur un certain nombre d'engagements réciproques, à même d'apporter des gages solides au Comité de Bassin pour une restauration quantitative de la nappe des GTI à échéance 2027.

Ces engagements forts et solidaires ont pris place dans un protocole d'engagement volontaire des acteurs publics et privés du secteur de Vittel qui sera signé prochainement et qui se traduira par des actions concrètes en particulier des réductions de prélèvement significatives sur les GTI dès 2020 et la préparation d'un premier Contrat Territorial Eau et Climat.

Le protocole en question, qui représente un signal fort des opérateurs locaux, est la traduction opérationnelle des grands principes édictés par la CLE et par le Comité de Bassin Rhin-Meuse. Il précise les engagements concrets, dès 2020, des différents acteurs (CLE, collectivités, industriels), en privilégiant la mobilisation de ressources en eau locales plutôt que la substitution à partir d'une ressource éloignée.

On retiendra en particulier :

– sur un volet «connaissance», la mise en place d'un observatoire indépendant des ressources en eau du secteur de Vittel (grâce à un réseau de puits de surveillance). Cet observatoire vise à assurer l'exploitation durable des ressources en eau sur l'ensemble des gîtes

– sur un volet «investissement», la réalisation d'études et de travaux visant à améliorer l'efficacité des réseaux d'eau potable (lutte contre les fuites, interconnexions de réseaux, substitution de ressources pour moins solliciter les GTI) et des procédés industriels (recyclage d'eaux de process, substitution de ressources, etc.).

L'État salue l'engagement de ces acteurs, qu'il traduira progressivement dans l'ajustement des droits à prélever, pour tous les usagers.

Le protocole d'engagement volontaire des acteurs publics et privés du secteur de Vittel a été présenté à l'occasion de la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE), qui s'est tenue ce jeudi 16 janvier 2020 à 10 h 30, au Conseil Départemental des Vosges.

S'il est encore trop tôt pour se réjouir, ce protocole d'engagement volontaire des acteurs privés et publics pour la restauration quantitative des aquifères de secteur de Vittel, est une sacré avancée pour la génération de la nappe des GTI. Les principaux industriels (Nestlé Waters et la fromagerie de l'Ermitage) ont accepté le principe de rationalisation des prélèvements qu'ils vont appliquer dès cette année 2020. Quant aux collectivités, elles aussi vont réaliser des études d'ici la fin de l'année, pour lutter contre les fuites, réaliser des économies d'eau...

A. B.

Protocole d'engagement volontaire pour la génération de la nappe des GTI